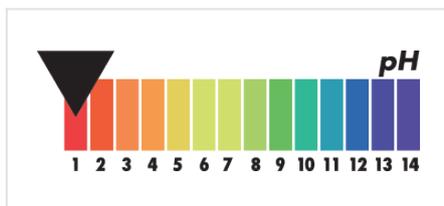
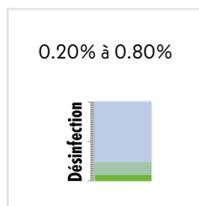




BATIMENTS D'ÉLEVAGE - DESINFECTER

AGRIGERM 1510

Désinfectant nouvelle génération pour élevages intensifs A.M.M. à partir de 0,20 % Sans formol - Biocide TP 2-3-4. Ecocert.



AVANTAGES

- **Désinfectant sans formol. Virucide à 0,80 % : très économique.**
- Actif et testé en condition de saleté : **efficace dans toutes les conditions.**
- **Rémanent** et n'entraîne **aucune accoutumance : sécurité des résultats.**
- **Peut être utilisé en cours d'élevage** : fait donc en permanence baisser la «pression microbienne».
- **Matières actives notifiées au titre du règlement biocide européen 528/2012.**

préparation de la nourriture des animaux.

- **Désinfection des surfaces en cours d'élevage** : éviter de pulvériser directement sur les animaux.
- Pédiluves et rotoluves : solution désinfectante.
- Sols de carrières.
- Produit utilisable en Agriculture Biologique (PV) conformément aux règlements (CE) n°2018/848 de l'agriculture biologique.

UTILISATION

- **Pour tous les élevages terrestres** : volailles de chair et pondeuses, lapins, porcs, bovins, ovins, caprins, chevaux...
- **Désinfection des surfaces après nettoyage** : matériels, véhicules et logements d'animaux, locaux et matériels de stockage et de

MODE D'EMPLOI

- Vide sanitaire : murs, plafonds, sols, abords, abreuvoirs, pipettes, mangeoires, circuits d'eau, cages, bacs, silos...
 - Désinsectisation et nettoyage-rinçage préalable.
 - Diluer AGRI'GERM 1510 de 0,25 % (désinfection d'entretien) à 0.80 % (désinfection de choc).
 - En désinfection par voie aérienne, la

concentration à appliquer est de 1.22 ml / m³ en bactéricidie et 3.4 ml / m³ en fongicidie, temps de contact 6 heures.

- Traiter par pulvérisation, trempage, thermo-nébulisation, lavage-brossage en laissant agir 30 mn.
- Ne pas rincer les murs, les sols, et abords
- Pour les surfaces destinées à rentrer en contact avec les denrées alimentaires, rincer à l'eau et contrôler l'élimination d'AGRI'GERM 1510 avec nos tests (OUTILS HACCP).
- Désinfection en présence d'animaux des murs, parois, sols... :
- Diluer AGRIGERM 1510 de 0.20% à 0,80%.
- Traiter par pulvérisation 2 à 7 fois/semaine avec un pulvérisateur en évitant de pulvériser directement sur les animaux.
- Pédiluves et rotoluves : solution d'AGRI'GERM 1510 à 1,00 % qu'il faut renouveler régulièrement.
- Pour les sols de carrières, pulvériser AGRIGERM 1510 dilué à 3,00 %, à raison de 50ml de solution / m². Attendre 1 heure avant de réintroduire les chevaux.
- Pour la désinfection du matériel et des équipements destinés à l'alimentation des animaux, diluer AGRIGERM 1510 à 0,20 %.
- Note : bien désinfecter aussi l'intérieur des véhicules de transport d'aliments et d'animaux.

Virus d'Aujeszki à 0,20 %, virus de Newcastle à 0,50 %, virus de Gumboro à 0,20 %, enterovirus bovin de type 1 à 0,80 %, Peste porcine africaine à 1%, Parvovirus Canin à 0.80%.

- Conforme au test de la norme EN 14476+A2(2019) sur norovirus murin et adenovirus de type 5, à 20°C en condition de propreté, 5 minutes de temps de contact, dilution 1%. Ce résultat valide l'activité sur l'ensemble des virus enveloppés, dont le rotavirus. Virucide selon EN 14476+A2 (2019) sur Coronavirus (HCoV-229E), en 1min.
- Egalement actif sur Rhodococcus equi à 0,10% pour 30 minutes de contact à 10°C.
- A.M.M. n° 2030019 pour la préparation et le transport de la nourriture des animaux domestiques, transport, stockage, transformation, commercialisation POA POV en bactéricidie à 0.20 %.
- TP 3 - Animaux domestiques : bactéricide à 0,25 %, levuricide à 0,30 %, fongicide à 1,50%, virucide à 0,80 %.
- Agrément DSV n° 00845 à la dose de 0,5 %.

SECURITE

- Pour toute information complémentaire, et avant toute utilisation, se référer à la fiche de données de sécurité.
- Conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié relatif aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (rinçage obligatoire si contact alimentaire).
- Matières actives notifiées au titre de la directive européenne 98/8 relative aux biocides.
- Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Dangereux - Respecter les précautions d'emploi.
- Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les

CARACTERISTIQUES

- Liquide limpide, rouge, moussant.
- H à 0,25 % = 6,9 ; pH à 0,80 % = 5,9
- Composition : chlorure de diméthyl didécyl ammonium, chlorure d'alkyl benzyldimethyl ammonium, glutaraldéhyde.
- Conforme aux normes AFNOR T72300 (bactéricide eau dure et protéine), 72180 (virucide), 72 281 (désinfection par voie aérienne, en bactéricidie et fongicidie), EN 1276 (bactéricide), EN 1650 (fongicidie), EN 14349 (bactéricide), EN 1656 (bactéricide), EN 1657 (levuricide), EN 16438 (fongicide) et EN 14675 (virucide).
- Notamment actif sur : Virus Influenza Aviaire H5N1/H7N1 à 0,10 % en 120 minutes, à 0,25 % en 60 minutes et 0.50 % en 15 minutes,

CONDITIONNEMENTS



GRV DE 1000



Cubi de 1000



Fût plastique de 30



Fût plastique de 220



Jerrican plastique de 5



Jerrican plastique de 20

Certains conditionnements peuvent ne pas être disponibles. Contacter notre service commercial



USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par notre laboratoire à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages et aux dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit. La FDS (ou l'attestation cosmétique) de ce produit est disponible gratuitement sur notre site internet. | Photos non contractuelles